



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## Commune d'ANNET-SUR-MARNE (77410)

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Par arrêté n°2020-059 du 03/08/2020, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête se déroulera pour une durée de 31 jours consécutifs **du mercredi 2 septembre 2020 au vendredi 2 octobre 2020**, en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture (**les : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h00**).

Monsieur LINET Marcel, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Melun.

**Le commissaire enquêteur assurera des permanences, en mairie d'Annet-sur-Marne:**

- **Mercredi 2 septembre 2020, de 14 h 30 à 17 h 30,**
- **Samedi 19 septembre 2020, de 9 h à 12 h,**
- **Vendredi 2 octobre 2020, de 14 h 30 à 17 h 30.**

Les pièces du dossier d'enquête comprenant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, le dossier des avis recueillis lors de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), la décision au cas par cas et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), les éléments de réponse aux Avis des PPA, de la MRAe et de la CDPENAF, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Annet-sur-Marne, pendant toute la durée de l'enquête, ainsi que les Actes administratifs et mesures de publicité.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la mairie : [www.annetsurmarne.com](http://www.annetsurmarne.com)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00), ou adressées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie d'Annet-sur-Marne (38 rue Paul Valentin) ou par courriel à l'adresse : [modificationplu@annetsurmarne.fr](mailto:modificationplu@annetsurmarne.fr)

L'arrêté du maire est consultable en mairie et affiché sur les panneaux municipaux. Il est en outre publié sur le site internet de la mairie : [www.annetsurmarne.com](http://www.annetsurmarne.com).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils auront été transmis en mairie.

Pour Le Maire  
Le Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme  
Christian MARCHANDEAU

